**COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 08 DECEMBRE 2021**

Le Président de la République, Son Excellence Macky SALL, a présidé le Conseil des Ministres, ce mercredi 08 décembre 2021, au Palais de la République.

A l’entame de sa communication, le Chef de l’Etat a présenté les condoléances les plus attristées de la Nation, suite au rappel à Dieu de Monsieur Lamine DIACK, ancien Secrétaire d’Etat à la Jeunesse et aux Sports, ancien Député, ancien Maire de Dakar, ancien Président du CNOSS, de la Confédération africaine d’Athlétisme et de la Fédération internationale d’Athlétisme Amateur.
Abordant la question liée à la lutte contre les violences dans les stades et à l’impératif de repenser le mouvement « navetanes », le Président de la République, faisant suite aux incidents survenus, lundi 06 décembre 2021, durant un match de football, au stade Ngalandou DIOUF de Rufisque, présente ses condoléances à la famille du défunt et souhaite un prompt rétablissement aux blessés.
Le Chef de l’Etat condamne avec fermeté les violences notées ces derniers jours au niveau de l’Arène nationale, et lors des compétitions NAVETANES, notamment à Rufisque et à Dahra Djoloff.

Le Président de la République déplore également les actes de vandalisme et les saccages d’infrastructures publiques constatés.
Le Chef de l’Etat demande, dès lors, aux Ministres concernés (Justice, Forces armées, Intérieur et Sports), de faire toute la lumière sur les évènements tragiques survenus à Rufisque et de prendre les dispositions requises pour assurer la sécurisation des manifestations et infrastructures sportives.
De manière générale, le Président de la République demande, au Ministre des Sports, de prendre les mesures conservatoires nécessaires (y compris la suspension des compétitions) à la maitrise systématique du calendrier, de la durée et des activités « Navetanes » : un mouvement à réorganiser.
Le Chef de l’Etat invite, enfin, le Ministre des Sports, à proposer, en relation avec le Ministre de l’Intérieur et le mouvement associatif, un plan national de lutte contre les violences dans les stades et terrains de football.
Sur la nécessaire accélération de la modernisation des transports terrestres, le Président de la République rappelle, avoir engagé un programme sans précédent de réalisation d’infrastructures routières, autoroutières et de désenclavement, pour améliorer l’aménagement et la connectivité du territoire, valoriser et promouvoir les productions locales et l’économie nationale, mais surtout renforcer les mobilités urbaines, interurbaines et sous régionales.

Poursuivant sa communication, le Chef de l’Etat rappelle, également, avoir engagé l’intensification du renouvellement des parcs automobiles (taxis, gros porteurs…), en lançant en même temps des projets de transports collectifs de personnes de dernière génération (TER, BRT) qui vont entrer en service prochainement afin d’améliorer, dans le confort, la sécurité et à un coût compétitif, les déplacements des populations.

Le Président de la République demande, dans cet élan, au Gouvernement d’accorder une priorité spéciale au dialogue social permanent avec l’ensemble des acteurs institutionnels et privés du secteur des transports terrestres, notamment, du sous-secteur des transports routiers.

Le Chef de l’Etat invite, par ailleurs, les membres du Gouvernement impliqués (Forces armées, Finances et Budget, Intérieur, Transports terrestres, Environnement et Développement durable), à mettre en service sans délai, les Brigades mixtes (Police, Gendarmerie, Douanes, Eaux et Forêts) de contrôle à créer au niveau des différents points indiqués sur les axes et corridors routiers, conformément au décret n°2021-1600 du 03 décembre 2021 relatif aux contrôles routiers sur les corridors nationaux.

Le Président de la République signale, dans la même dynamique, l’urgence d’accélérer le renouvellement rapide des parcs automobiles de transport public; d’améliorer la gestion des gares routières et l’exercice de l’activité professionnelle de transport public de personnes ou de marchandises intégrant les conditions de travail; d’intensifier (avec des bus adaptés et neufs) les efforts de restructuration du système de transport de la société Dakar Dem Dikk ; d’actualiser l’organisation et le fonctionnement du Conseil exécutif des Transports urbains de Dakar (CETUD), en perspective des mises en service du TER et du BRT.

Le Chef de l’Etat demande, en particulier, au Ministre en charge des Transports terrestres, de réunir régulièrement le Conseil national des Transports terrestres (CNTT), organe consultatif de concertation, d’orientation et de veille regroupant les représentants de l’Etat, du secteur privé, des partenaires sociaux et des usagers.

Abordant la question liée à la consolidation du rayonnement de la diplomatie sénégalaise, le Président de la République, revenant sur la 6ème édition de la Conférence des Ambassadeurs et Consuls généraux du Sénégal, qu’il a présidée le vendredi 03 décembre 2021, félicite le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l’Extérieur, le Secrétaire d’Etat aux Sénégalais de l’Extérieur et l’ensemble des Ambassadeurs, Consuls généraux et personnels du Ministère des Affaires étrangères, pour le travail remarquable accompli dans le cadre de la représentation du Sénégal à l’étranger et de la gestion de la diaspora, sur la base des orientations définies par le Président de la République.

Le Chef de l’Etat invite le Gouvernement, au regard du contexte géopolitique continental et mondial, et face au défi du Plan Sénégal Emergent (PSE), à travailler, dans la proactivité, la célérité et l’efficacité, avec nos missions diplomatiques et consulaires, pour asseoir les principes directeurs de notre politique étrangère ainsi que la diplomatie économique.

Sur le climat social, la gestion et le suivi des affaires intérieures, le Chef de l’Etat a insisté sur les points suivants :

1- la relance, le 04 décembre 2021 des journées nationales du nettoiement  » Bësup Setal » : à ce sujet, le Président de la République se félicite de la mobilisation des élèves et de l’adhésion des populations de toutes les localités du pays à cette initiative du Gouvernement, qui vise à promouvoir « Un Sénégal Propre » et un cadre de vie meilleur pour Tous.

Le Chef de l’Etat félicite le Ministre de l’Urbanisme, du Logement et de l’Hygiène publique pour la bonne réussite du lancement de « Bësup Setal » et lui demande d’intensifier, en relation avec les collectivités territoriales, les actions de nettoiement des espaces publics, effectuées avec le soutien de la Direction générale du Cadre de Vie et de l’Hygiène publique, de l’Unité de Coordination de la Gestion des déchets (UCG) et du Projet pour la Promotion de la Gestion intégrée et de l’Economie des Déchets solides au Sénégal (PROMOGED).

Le Président de la République demande également au Ministre en charge de l’Urbanisme de poursuivre, avec le concours de toutes les parties prenantes, le programme national de lutte contre les encombrements, en veillant à l’aménagement (préalable et adéquat) d’espaces fonctionnels de recasement d’activités économiques et commerciales.

Le Chef de l’Etat demande, enfin, au Ministre en charge de l’Artisanat, d’assurer la réception, en décembre 2021, du centre de recasement des mécaniciens de Diamniadio;

2- le renforcement de la sensibilisation des populations et des dispositifs de lutte contre la Covid-19 : analysant la recrudescence de la pandémie Covid-19 dans plusieurs pays et l’apparition du nouveau variant (OMICRON), le Président de la République demande au Ministre de la Santé et de l’Action sociale, d’accentuer avec les relais communautaires et sanitaires, les campagnes de vaccination, de même qu’une communication de premier plan du Comité national de Gestion des Epidémies (CNGE) sur la doctrine de lutte contre la pandémie.

Le Président de la République a clos sa communication par son agenda diplomatique et le suivi de la coopération en revenant sur les conclusions du Panel de Haut niveau des Chefs d’Etat, du Forum de Dakar sur la Paix et la Sécurité, tenu au CICAD, le 06 décembre 2021 et sur la visite d’amitié et de travail effectuée au Sénégal, par le Président de la République d’Afrique du Sud, Cyril Ramaphosa.

AU TITRE DES COMMUNICATIONS

* Le Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République a fait le point sur le suivi des directives et instructions présidentielles;
* Le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l’Extérieur a fait une communication sur la situation internationale, la Conférence des Ambassadeurs et Consuls généraux du Sénégal et la 7ème édition du Forum de Dakar sur la Paix et la Sécurité en Afrique ;
* Le Ministre de la Santé et de l’Action sociale a fait une communication sur le variant OMICRON;
* Le Ministre de l’Agriculture et de l’Equipement rural a fait une communication sur le programme spécial d’investissement et de redéploiement de la SAED, le plan de relance 2021-2025 de la SONACOS, la situation financière de la SODIFITEX et la campagne de commercialisation de l’arachide ;
* Le Ministre de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et de l’Innovation a fait une communication sur la finalisation et la mise en orbite du 1er CUDE SAT Sénégalais et sur l’érection à Diamniadio, d’un centre de fabrication, d’assemblage et de test de micro satellites;
* Le Ministre auprès du Président de la République, en charge du suivi du Plan Sénégal Emergent a fait une communication sur l’évolution des financements des projets phares du PSE.

AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Le Conseil a examiné et adopté :

* Le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le protocole d’Entente entre le Gouvernement de la République du Sénégal et le Gouvernement du Canada concernant la création d’un centre canadien de soutien opérationnel et l’assistance à la conduite d’autres activités militaires canadiennes au Sénégal, signé à Ottawa le 20 novembre 2018;
* Le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le statut de l’Organisation pour le Développement de la Femme (ODF) dans les Etats membres de l’Organisation de Coopération Islamique (OCI), adopté lors de la 37ème session du Conseil des Ministres des Affaires, tenue en 2010, à Douchanbé (Tadjikistan).

AU TITRE DES MESURES INDIVIDUELLES

Le Président de la République a pris les décisions suivantes :

* Monsieur Ansoumana Kouma DIALLO, Inspecteur de l’Education Populaire de la Jeunesse et des Sports, matricule de solde 720.770/E, est nommé Inspecteur Technique au Ministère de la Jeunesse, en remplacement de Monsieur Maïssa DIAO, appelé à d’autres fonctions ;
* Monsieur Serigne Mouhamadou NDIMBLANE, Inspecteur de l’Education Populaire, de la Jeunesse et des Sports, matricule de solde 732.472/G, est nommé Inspecteur Technique au Ministère de la Jeunesse.

Fait à Dakar, le 08 décembre 2021
Le Ministre des Collectivités Territoriales,
du Développement et de l’Aménagement des
Territoires, Porte-Parole du Gouvernement
Oumar GUEYE